



**ACADÉMIE
DE POITIERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Charente-Maritime

Une EPS, autrement ! plaisir de bouger et d'apprendre ensemble

9 décembre 2021



[Blog EPS17 « À terre, en mer »](#)

**POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE**



Bien-être de l'élève viser ensemble des apprentissages

Parcours éducatif de santé

Favoriser des pratiques d'activités physiques dynamiques en extérieur.



Santé
environnementale

Favoriser le temps de pratique et permettre aux élèves de réaliser des efforts progressifs (souplesse d'organisation permettant le maintien de la vigilance sanitaire).



Santé physique

Proposer une progression et des critères de réussite précis pour que les élèves puissent constater leurs progrès.



Santé mentale

Proposer des projets collectifs dans le respect de la distanciation physique.



Santé sociale



Maintenir la pratique des activités physiques et sportives

Mise en œuvre

4 scénarios: niveau 3 retenu

COVID-19

ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022
PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT

Le passage d'un scénario à un autre est arrêté en fonction du contexte sanitaire général apprécié par territoire et au vu de l'avis des autorités de santé.

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
Doctrine d'accueil	<ul style="list-style-type: none">Cours en présentiel en école primaireCours en présentiel au collègeCours en présentiel au lycée	<ul style="list-style-type: none">Cours en présentiel en école primaireCours en présentiel au collègeCours en présentiel au lycée	<ul style="list-style-type: none">Cours en présentiel en école primaireCours en présentiel au collègeHybridation au lycée selon le contexte local	<ul style="list-style-type: none">Cours en présentiel en école primaireHybridation avec les élèves de 4^e et 3^e avec jauge à 50 %Hybridation au lycée avec jauge à 50 %
Protocole sanitaire	<ul style="list-style-type: none">Maintien des mesures renforcement d'aération et lavage des mainsPort du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire (trêt commun en extérieur)Limitation des regroupements importantsSanitisation des surfaces fréquemment touchées: une fois par jour et des tables de réfectoire après chaque service	<ul style="list-style-type: none">Maintien des mesures renforcement d'aération et lavage des mainsPort du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire (trêt commun en extérieur)Limitation du brassage par niveau obligatoireSanitisation des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables de réfectoire après chaque service	<ul style="list-style-type: none">Maintien des mesures renforcement d'aération et lavage des mainsPort du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaireLimitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degréSanitisation des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables de réfectoire, si possible, après chaque repas	<ul style="list-style-type: none">Maintien des mesures renforcement d'aération et lavage des mainsPort du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaireLimitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degréSanitisation des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables de réfectoire, si possible, après chaque repas
Activités physiques et sportives	<ul style="list-style-type: none">Pas de restriction à l'assise des activités physiques et sportives (APS)	<ul style="list-style-type: none">Activités physiques et sportives autorisées en intérieur ainsi qu'en extérieur en l'absence de sports de contact et de distanciation adaptés selon la pratique sportive	<ul style="list-style-type: none">Activités physiques et sportives autorisées en intérieur ainsi qu'en extérieur pour les activités de basse intensité compatibles avec le port du masque et les règles de distanciation	<ul style="list-style-type: none">Activités physiques et sportives autorisées uniquement en extérieur et dans le respect d'une distanciation de 2 mètres
Protocole de contact-tracing	<ul style="list-style-type: none">Écoles: fermeture de la classe dès le 1^{er} cas et poursuite des apprentissages à distanceCollège et lycée:<ul style="list-style-type: none">les élèves contact à risque sans vaccination complète poursuivent pendant 7 jours leurs apprentissages à distanceles élèves contact à risque justifiant d'une vaccination complète poursuivent les cours en présentiel			

EDUCATION.GOUV.FR/INFO-CORONAVIRUS Août 2021

© Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports - Août 2021



Activités physiques et sportives	<ul style="list-style-type: none">Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives (APS)	<ul style="list-style-type: none">Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur absence de sports de contact et de distanciation adaptée selon la pratique sportive	<ul style="list-style-type: none">Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur pour les activités de basse intensité compatibles avec le port du masque et les règles de distanciation	<ul style="list-style-type: none">Activités physiques et sportives autorisées uniquement en extérieur et dans le respect d'une distanciation de 2 mètres
---	--	--	--	--

Les activités de motricité conduites à l'école maternelle sont autorisées pour tous les niveaux de protocole.

Pass sanitaire et séances d'EPS ?

Retrouver les sorties scolaires

Les sorties scolaires reprennent, sans Pass sanitaire dans les lieux qui réservent des créneaux aux publics scolaires (piscines, bibliothèques, lieux culturels, etc.).

Pour les groupes scolaires et périscolaires, aucun passe sanitaire n'est à présenter par les élèves et les adultes qui les encadrent (enseignants, accompagnateurs) dans le cadre des activités scolaires ou périscolaires lorsqu'elles ont lieu de manière habituelle dans un établissement distinct de l'établissement scolaire et soumis à passe sanitaire (piscine, gymnase, stade, ...).

SPORT SCOLAIRE, UNIVERSITAIRE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

Mineurs et majeurs

Exemption du Pass Sanitaire quel que soit le lieu de pratique (ERP X, ERP PA, espace public)
Toutes pratiques autorisées

[FAQ du ministère l'éducation nationale, de la jeunesse et de sports](#)
[Déclinaison des mesures sanitaires pour le sport à partir du 7 décembre 2021](#)

Où peuvent se dérouler les séances d'EPS ?

Lieux de pratique



En maternelle : dans le respect des contraintes sanitaires pratiques à prioriser **EN EXTERIEUR** mais possible **EN INTERIEUR**.

En élémentaire : dans le respect des contraintes sanitaires prioritairement **EN EXTERIEUR**. La pratique **EN INTERIEUR** est possible si nécessaire (intempéries, disponibilité des installations) et **uniquement à base intensité avec masque**.

La pratique peut avoir lieu au sein de l'école, en dehors de l'école notamment dans les établissements sportifs mis à disposition par les collectivités pour les scolaires*.

Déplacements



Pas de restriction à ce jour pour se rendre sur les lieux des activités autorisées dans le cadre du protocole sanitaire.

En fonction des situations, se rapprocher de l'IEN de circonscription pour avis.

Vestiaires



À éviter.

Demander aux familles que l'élève arrive en tenue le matin.

Désinfection des locaux par les propriétaires des installations : sol et grandes surfaces au moins une fois par jour; poignées et surfaces fréquemment touchées plusieurs fois/jour**.

• * [ERP X, ERP PA](#), espaces publics

• ** [Année scolaire 2021-2022: protocole sanitaire et mesure de fonctionnement – Education.gouv](#)

QUOI? Quels types d'APSA privilégier?

La pratique est à privilégier EN EXTERIEUR pour tous les niveaux de classes.

En élémentaire, pas de situations de contacts ou qui induiraient des rapprochements d'élèves avec ou sans masque à moins de 2 m en élémentaire ; activités uniquement à basse intensité physique avec masque autorisées en intérieur.

La natation est possible si organisée dans le respect d'une distanciation physique adaptée (si possible 2 mètres).

Activités/situations à privilégier en EXTERIEUR

Activités de déplacement

Activités de déplacement en milieu extérieur (orientation, roule et glisse, équitation, randonnée pédestre).



Circuits athlétiques type parcours de motricité, projeter, se projeter, se déplacer.

Activités d'expression sans contact – Danse, GR, Gymnastique, cirque...



Situations de jeux collectifs adaptées.

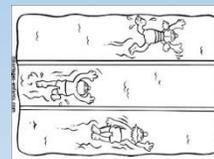
Jeux de raquettes, jeux de renvoi.

Activités/situations possibles en INTERIEUR

Uniquement si basse intensité et avec masque = faible accélération de l'activité cardiaque

sauf

Activités de natation



De façon régulière, en classe et/ou EPS

Pratiques corporelles de bien-être/relaxation



Situations proscrites en élémentaire



Port du masque et distanciation physique au sein d'une classe/groupe en EPS

À l'école
maternelle



Pas de port du masque.
Pas de distanciation requise au sein d'une même classe ou d'un même groupe en intérieur comme en extérieur.

À l'école
élémentaire



Si l'élève est en activité physique en extérieur, pas de port du masque et la distanciation physique à observer est d'au moins 2 mètres.
Si l'élève est en activité physique uniquement de faible intensité en intérieur, port du masque obligatoire et distanciation physique d'au moins deux mètres.
Si l'élève n'est pas en activité physique (position statique), le port du masque est requis en intérieur et en extérieur et, dans la mesure du possible, le respect d'une distanciation physique d'au moins 1 mètre est à observer.
Exemple: juge, observateurs, spectateurs...

PE et
intervenants
agrés



Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur.
Respect de la distanciation physique d'un mètre avec les élèves.
Exception si l'adulte est également en activité physique en extérieur: pas de port du masque et distanciation physique d'au moins deux mètres.

- [Arrêté préfectoral de Charente-Maritime](#) au 29/11/2021
- [Année scolaire 2021-2022: protocole sanitaire et mesure de fonctionnement](#) – Education.gouv

Limitation du brassage des classes ou groupes d'élèves, notamment en EPS

A l'école maternelle

A l'école élémentaire



Distanciation physique d'au moins un mètre requise entre les élèves de classes ou groupes différents si port du masque.

En élémentaire, distanciation physique de deux mètres sans masque lors de la pratique physique en extérieur ou en natation.

Vigilance lors de la circulation des classes ou groupes lors des déplacements pour se rendre sur les lieux de pratique physique et sportive. Respect strict des horaires pour éviter le croisement entre groupes d'élèves. Délimitation des espaces de pratiques par classe ou groupe.

Utilisation de matériel sportif en EPS

Raquettes, ballons....



Utilisation possible au sein d'une même classe ou groupe.

Désinfection régulière, quotidienne ou isolement des objets pendant 24 heures avant une nouvelle utilisation.

Comment adapter la séance aux règles sanitaires?

Espaces



Espace d'évolution délimité pour le groupe.
Zone d'attente pour les consignes avec marquage au sol (Croix à 2 mètres de distance) en intérieur.
Fil pour dépôt du masque avec épingle à linge personnelle.

Objets sportifs individuels



Le matériel sportif peut être personnel, apporté de l'extérieur (vélo ...): attention au stockage.
Désinfections systématiques après usage si changement de groupe (ex : balles de jonglages, ruban de GR...).
Vigilance utilisation matériel de protection/autonomie de l'élève (exemple Rollers).

Matériel sportif et de balisage



Local matériel non accessible aux élèves.
Balisage mis en place par l'adulte et/ou les élèves du groupe.
Ou balisage installé pour la journée par un adulte, pour les différents groupes, sans manipulation par les élèves.

Trousse Covid19



Lingettes désinfectantes aux normes, gel , mouchoirs en papier, masques adultes, poubelles.

Avec qui ? Sous quelles conditions?

LE PE



Responsable de la classe ou du groupe de la mise en œuvre de l'activité.

Les intervenants sportifs



Agréés.

Demande d'intervention faite et validée sur l'application 1D.

Respect des gestes barrières en vigueur.

Interventions dans l'école, en dehors de l'école, notamment sur les infrastructures autorisées au regard des consignes sanitaires ([cf diapo n°5](#)).

GESTES BARRIERES

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



**Se laver
très régulièrement
les mains**



**Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir**



**Utiliser un mouchoir
à usage unique
et le jeter**



**Saluer sans se serrer
la main, éviter
les embrassades**

Adaptations EPS =

Lavage des mains avant =
après la séances d'EPS ou
temps d'activité physique



Trousse Covid19 EPS
= Lingettes désinfectantes aux normes, gel ,
mouchoirs en papier, masques adultes, poubelles

OBJECTIFS

**3H d'EPS ET 30mn quotidiennes
d'activité physique**

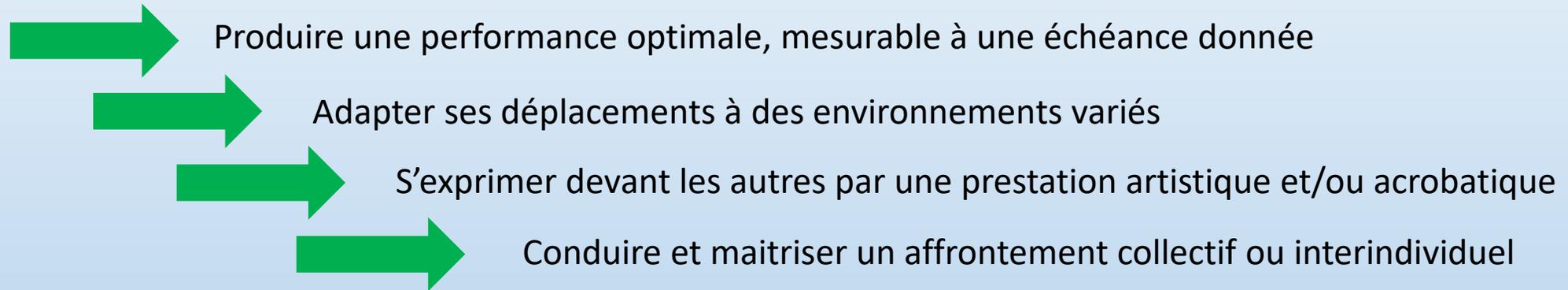
- ➔ • Contribuer à l'épanouissement des élèves
- ➔ • Renforcer les qualités physiques
- ➔ • Fédérer le groupe et renforcer l'esprit d'équipe
- ➔ • Installer un habitus de pratique en poursuivant la pratique d'activités physiques et sportives
- ➔ • Développer une relation de plaisir à la nature

Dans le respect des consignes de sécurité*
Dans le respect des consignes sanitaires *

*1 – [Plan vigipirate automne 2021, niveau « sécurité renforcée – risque attentat »](#)

*2 – [Année scolaire 2021-2022: protocole sanitaire et mesure de fonctionnement – Education.gouv](#)

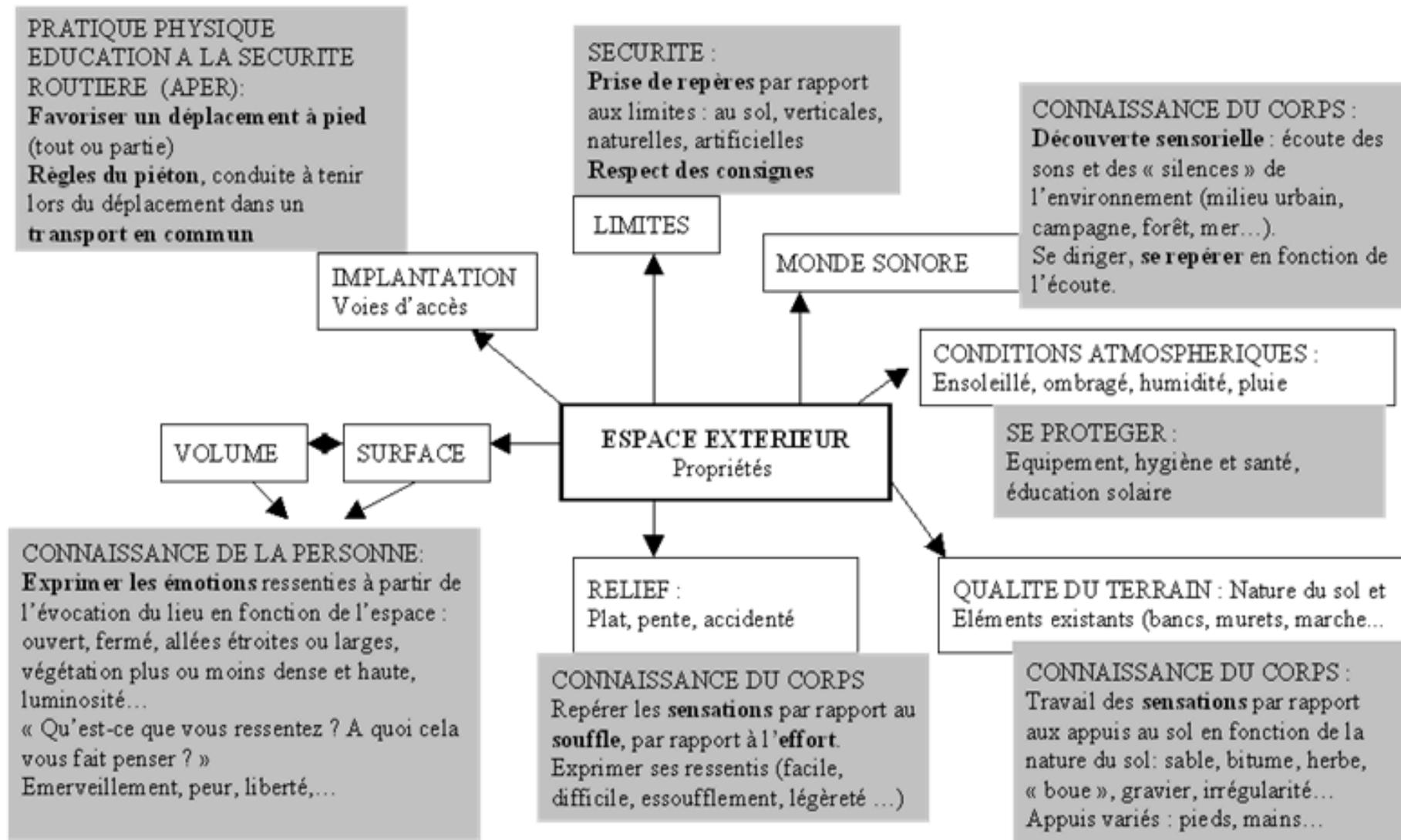
Faire un choix d'APSA ou de situations dans le respect des règles sanitaires



Choisir des activités permettant aux élèves de « se dépenser » tout en recherchant aussi à « se détendre » dans ce contexte particulier, au travers de modalités de pratiques individuelle et collective; Permettre aux élèves d'éprouver une connexion sensible avec la nature en favorisant les activités en extérieur et en augmentant le temps d'EPS en nature (lien EDD).

[Exemples:
activités-
diapo n°6](#)

EPS en extérieur – exploiter le milieu



Dispositif 30 mn d'APS par jour

DECLARATION
INSCRIPTION de
l'école
INDISPENSABLE
[LIEN](#)

Présentation
Ressources



[BLOG EPS 17, rubrique 30mn d'activité physique quotidienne](#)
[Appel à manifestation d'intérêt pour 30mn d'APQ à l'école](#)

Des récréations
actives



Tracés au sol spécifique à l'activité physique.

Espace de la cour réservé à la récréation active: les élèves choisissent d'être en activité physique avec un contrat individuel « au moins une récréation active par jour ou demi-journée ou... ».
Mise à disposition de matériel sportif par groupe ou classe.

L'association
sportive USEP



[« Les défis récré »](#) de l'USEP

[Prêt de matériel sportif aux associations USEP](#)

Les propositions de [la plateforme Génération 2024 – 30mn APQ](#)

Ressources

[Blog EPS17 « À terre, en mer »,](#) entre autre:

- rubrique « Une EPS autrement! »
 - [Jeu de balle retour à l'école](#)
 - [Pratiques corporelle de bien-être et éducation par le corps à l'empathie](#)
 - [Outil C1, agir ensemble AGEEM](#)
 - [Des défis pour la récréation](#)
 - [Jeux de cour](#)
 - [Danse avec ta chaise C1-C2](#)
 - [Dansons la joie de vivre C3](#)

- rubrique « [30 mn d'activité physique quotidienne](#) »
- rubrique « [Continuité pédagogique](#) »
- rubrique « [Le savoir rouler](#) », « [Roller et patinage](#) »
- rubrique « [La natation scolaire C2 C3](#) »

[Eduscol](#)

- [Cycle1, Cycle 2, Cycle 3](#)

[USEP 17](#)



[Ressources nationales USEP](#)

Accompagnement

[Conseillers pédagogiques en EPS](#)

[USEP 17](#)

SOURCES

Protocoles sanitaires:

- [Année scolaire 2021-2022: protocole sanitaire et mesure de fonctionnement – Education.gouv](#)
- [Rentrée scolaire 2021, Livret d'informations aux familles](#)
- [FAQ du ministère l'éducation nationale, de la jeunesse et de sports](#)
- [**Déclinaison des mesures sanitaires pour le sport à partir du 30 septembre 2021**](#)
- [Arrêté préfectoral de Charente-Maritime](#) au 29/11/2021 (évolution à suivre)

[Plan vigipirate](#), « été – automne 2021 » maintient l'ensemble du territoire national au niveau « sécurité renforcée – risque attentat ».